



ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Étienne HAJDU APPT. 1621 92220 BAGNEUX Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr		
--	--	--

Bagneux, le 15 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chères Adhérentes,

A l'occasion du week-end de l'ascension, l'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un mini-séjour dans la région Bourgogne Franche-Comté qui se déroulera du 20 au 24 mai 2020.

Jean-Claude CALIF, Responsable de cette escapade, vous a sélectionné quelques visites incontournables comme la découverte de musées, de châteaux régionaux sans oublier les monuments historiques de la Côte d'Or. Pour votre information, vous sillonnerez DIJON et ses alentours.

DIJON s'est imposée dès l'époque romaine comme un carrefour entre l'Europe du Nord et les régions méditerranéennes. Au XIVème siècle, les ducs Valois de Bourgogne y fondent une des plus brillantes cours d'Europe. Cette destination devient alors le siège de l'ordre de la Toison d'Or. A partir de la Renaissance, les hôtels particuliers de la noblesse de robe redessinent "la ville aux cent clochers".

La ville déroule également ses rues piétonnes entre maisons médiévales, églises et hôtels particuliers de la Renaissance. Aménagée par Hardouin-Mansart, la place de la Libération est l'une des plus belles de France. L'été, profitez notamment de ses terrasses ensoleillées le temps d'une pause citadine. Vous pourrez flâner sur Le parcours de la chouette qui vous guide à travers 22 étapes du secteur sauvegardé.

C'EST AUSSI UNE VILLE CULTURELLE. Au Musée des Beaux-Arts, installé dans le Palais des ducs et des Etats de Bourgogne, la peinture flamande côtoie la sculpture du XIXème siècle et les arts décoratifs. La collection d'art moderne est étonnante.

Labellisée Vignobles & Découvertes, la destination Dijon-Côte de Nuits regorge d'expériences œnotouristiques. Elle présente une riche histoire viticole dont témoigne encore l'architecture de la ville. L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue une reconnaissance d'un modèle de viticulture qui rayonne de par le monde.

Avec ses halles, ses restaurants étoilés, une foire gastronomique bientôt centenaire et de nombreuses spécialités culinaires (moutarde, cassis, pain d'épices...) dont la réputation n'est plus à faire, Dijon demeure une véritable capitale du goût.

Vous serez hébergés à l'Hôtel Ibis (3 étoiles) 15 a, avenue Albert 1er 21000 DIJON Téléphone 03 80 12 01 43. Il est situé à proximité de la gare SNCF pour faciliter les arrivées et départs. Vous serez en chambres doubles, twins ou individuelles qui se veulent être toutes équipées de sanitaires complets. Le linge de toilette est fourni et les lits seront déjà faits lors de votre arrivée. Tous les dîners servis à l'assiette seront pris au restaurant de l'établissement.

PROGRAMME DE VOTRE SÉJOUR

Pour votre information, tous les déplacements s'effectueront en autocar. Durant les visites des différents sites, notre groupe sera toujours accompagné d'un guide conférencier pour les commentaires et explications.

MERCREDI 20 MAI 2020

- Vous avez rendez-vous avant 19 heures à la gare de DIJON au point d'information (accueil PMR) situé au centre de la gare ; vous vous rendez à pied à votre hôtel situé à 10 minutes environ de la gare SNCF mais vos bagages seront pris en charge par un véhicule ;
- Vous prendrez possession de vos quartiers et s'en suivra un excellent dîner au restaurant de l'hôtel. Selon les conditions, nous tenterons de faire en sorte que chacun puisse se présenter à l'ensemble du groupe pour que vous puissiez mettre une voix sur un nom ou sur un visage !
- Soirée libre.

JEUDI 21 MAI 2020

- Après le petit déjeuner, départ pour BEAUNE pour la journée ;
- En matinée, vous visiterez son célèbre Hospice.

L'histoire des Hospices Civils de BEAUNE a commencé en 1443 par la volonté de Nicolas ROLIN et Guigone DE SALINS de construire un hôpital : l'HÔTEL-DIEU. Les fondateurs ont fait œuvre de charité et acte de mécénat, instituant ainsi une tradition qui a permis aux Hospices de BEAUNE de traverser l'histoire dans des conditions exceptionnelles.

Les services de l'hôpital de court séjour sont ceux d'un établissement hospitalier d'une ville de 23.000 habitants (urgences, soins intensifs, maternité, pédiatrie, médecine, chirurgie, etc.).

L'originalité de cette institution hospitalière se situe dans l'importance et la nature de son patrimoine constitué d'une part d'un monument historique, l'HÔTEL-DIEU du 15^{ème} siècle, qui n'accueille plus de patients ni de résidents âgés depuis le début des années 1980 ; d'autre part d'un prestigieux domaine vinicole de 60 hectares des meilleures appellations de Bourgogne. Toutes ces vignes proviennent de legs et de donations, et leur production est commercialisée chaque année aux enchères le 3^{ème} dimanche de novembre, dans le cadre de la vente de charité la plus célèbre du monde. Ainsi par son patrimoine, cette institution hospitalière joue un rôle de premier plan dans les deux activités majeures de BEAUNE et sa région : le tourisme et le vin.

- Déjeuner dans un restaurant à BEAUNE ;
- Continuation vers les ÉTABLISSEMENTS FALLOT pour tout connaître de la fabrication de la moutarde ;

La Moutarderie FALLOT, dernière entreprise beaunoise, familiale, indépendante et traditionnelle de fabrication de moutarde, vous invite à découvrir ce condiment légendaire réputé dans le monde entier et pourtant si mal connu...

Logés dans une cour intérieure, à quelques pas des Hospices de BEAUNE, les ÉTABLISSEMENTS FALLOT sont, en effet, les derniers à préparer la moutarde selon des recettes transmises depuis des générations et à broyer les graines grâce à des meules de pierre, conférant ainsi à la pâte toutes ses qualités gustatives.

Des outils et des matériels anciens, précieusement conservés et agencés au sein même du bâtiment napoléonien d'origine (tels qu'ils auraient pu l'être dans un atelier de moutardier au XIX^{ème} siècle) vous plongeront, grâce notamment à une mise en scène lumineuse, sonore et olfactive, dans une ambiance intemporelle à nulle autre pareille : celle de la moutarde.

Un parcours ludique et interactif (utilisant les procédés muséographiques les plus modernes) vous entraînera à travers les siècles pour rappeler les gestes et les traditions liées à la moutarde ainsi qu'à son histoire et vous conduire vers de nouvelles expériences sensorielles.

- Après ce moment viticole et olfactif, retour à l'hôtel pour le dîner ;
- Soirée libre.

VENDREDI 22 MAI 2020

- Après le petit déjeuner, départ pour la journée vers le Château du Clos de VOUGEOT et l'Abbaye de CÎTEAUX ;
- En matinée, visite du Château de VOUGEOT ;

Ce monument est un célèbre château de style Renaissance du vignoble de Bourgogne qui s'élève au milieu du Clos-Vougeot à VOUGEOT, près de la route des Grands Crus reliant DIJON et BEAUNE. Le

château est classé aux monuments historiques depuis 1949 et ouvert à la visite pour son musée du vin. C'est un haut lieu de promotion de la gastronomie traditionnelle bourguignonne et des vins de Bourgogne par la confrérie des chevaliers du Tastevin.

- Déjeuner au restaurant pour reprendre des forces ;
- L'après-midi sera consacré à la visite de L'abbaye de CÎTEAUX ;

L'abbaye de CÎTEAUX a été fondée le jour de la Saint-Benoît de 1098 par Robert de MOLESNE. Ce religieux, au cours de sa carrière de clerc, avait tenté d'imposer un retour strict au respect de la règle de saint Benoît, dont les moines bénédictins s'éloignaient selon lui. Après avoir échoué à l'abbaye de MOLESNE où les moines s'étaient révoltés contre son autorité et ses idées, il demanda la permission à l'archevêque de Lyon d'emmener avec lui une vingtaine de moines pour tenter une nouvelle fois la fondation d'une abbaye fidèle à ses idées. Elle fut édiflée autour d'une chapelle, dans la forêt de CÎTEAUX dont elle prit son nom. Mais l'abbaye était très pauvre, et le bâtiment n'était fait que de bois.

- Retour à l'hôtel pour le dîner ;
- Soirée libre.

SAMEDI 23 MAI 2020

- Après le petit déjeuner, la journée sera consacré à la visite de la ville de DIJON et de son musée du pain d'épice ;
- Durant la matinée, votre mémoire sera nécessaire pour vous rappeler ces moments historiques.

Au Moyen Age, les Ducs de Bourgogne ont influencé le cours de l'histoire européenne. DIJON a gardé des souvenirs somptueux dans le centre historique et dans son

Musée des Beaux Arts installé dans l'ancien Palais Ducal. Vous pourrez visiter quelques salles historiques du palais avec les tombeaux des ducs ...

Vous découvrirez également DIJON au temps des ducs à travers ses rues médiévales avec ses maisons à pans de bois, les toits multicolores et l'élégance de l'église Notre-Dame exemple magnifique du

gothique bourguignon sans oublier sa chouette.

- Après ces moments culturels, l'heure sera venue pour déguster un excellent déjeuner bien mérité. Comme vous le savez, dans cette région gastronomique, vous pourrez déjeuner dans les meilleurs restaurants étoilés si vous êtes de fins gourmets ! Et justement, ça tombe bien car nous vous conduisons tout droit vers l'un d'entre eux ! Mais lequel... .. Allez, stop le suspense, car c'est au restaurant étoilé des duc tenu par la célèbre famille Loiseau que vous vous attablerez ! (Tenue correcte exigée...)
- Allez, tant qu'on y est, nous vous proposons de garder vos papilles toujours en éveil pour l'après-midi ;

En effet, notre périple gustatif va se poursuivre avec la découverte du musée du pain d'épice. Fondée en 1796, la Maison MULOT et PETITJEAN est l'héritière d'une longue et prestigieuse histoire qui a fait de DIJON la capitale française du pain d'épices.

Entre tradition et modernité, MULOT et PETITJEAN demeure une entreprise familiale, fidèle à une tradition et un savoir-faire transmis de génération en génération.

- A l'issue de cette ballade gourmande, vous rentrerez à l'hôtel pour le dîner ;
- Soirée libre.

DIMANCHE 24 MAI 2020

- Après le petit déjeuner, vous vous rendrez à la gare SNCF non loin de votre hôtel IBIS pour prendre le chemin du retour vers vos contrées ;
- Nous vous remercions de prévoir vos horaires de retour avec les services d'Accès plus à partir de 10h30 ;
- Pour ceux et celles qui le souhaite, il vous sera possible de commander des paniers repas dont le tarif vous sera communiqué ultérieurement par le responsable de cette manifestation.

Nota : Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Grâce au soutien financier de la F.A.F , Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, nous avons pu mettre en place ce séjour de l'ascension à un tarif abordable.

Le tarif de ce mini séjour est de :

- 450,00€ pour les personnes non et malvoyantes ;
- En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 350,00€ leur sera demandée.
- Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.
- Un supplément de 120,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limitée. (Attribuées par ordre d'inscription.) ;

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète à l'Hôtel Ibis du dîner du 20 mai 2020 au petit déjeuner du 24 mai 2020 ;
- Le supplément boissons pour tous les repas : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse et café ou thé) ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar du 20 mai 2020 au 24 mai 2020.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Dijon quel qu'il soit ;
- La chambre individuelle ;
- Le panier repas pour le déjeuner du 24 mai 2020 ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires au bar et au restaurant hors mis celles prévues lors des menus ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre mini séjour.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 20 avril 2020. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre manifestation, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Si un acompte était perçut ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit pendant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 13 mai 2020 dernier délai.

Les modes de paiements sont :

- Par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en tête ;
- Par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. « Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. » ;
- Par chèques vacances.

Nota 1. : Les chèques vacances ayant pour utilité de venir en aide au financement de vacances et autres activités de loisirs, ce moyen de paiement ne peut pas être utilisé pour régler la cotisation annuelle, ni les dons et ni les remboursements de frais divers.

Nota 2. : L'Association Les Joyeux Mirauds n'effectuera aucun remboursement sur des sommes perçues par chèques vacances. Dans le cas où une personne annulerait sa participation à une activité / manifestation réglée par ce moyen de paiement, l'Association se verra dans l'obligation de restituer ces Chèques Vacances à l'organisme décisionnaire de cette aide financière. Néanmoins, dans le cadre d'un avantage consenti par le C.E. d'une entreprise, ces Chèques Vacances seront restitués à leur bénéficiaire.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2020 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides pour ce long week-end est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chacun, d'être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir totalement seul et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout

pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules ETC.).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la conservation ni la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des

manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager ces moments culturels et profiter des ballades viticoles et gourmandes!

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.